LIMPO® 36 SC

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution: 12.11.2024
1.3	23.09.2025	50002859	Date de la première version publiée: 01.10.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit LIMPO® 36 SC

Autres moyens d'identification

Code du produit 50002859

Identifiant Unique De Formulation (UFI) : HH60-K349-1N4J-9HA5

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Herbicide

Restrictions d'emploi recommandées : Utilisez comme recommandé par l'étiquette.
Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse du fournisseur

FMC France
11 bis Quai Perrache
69002 LYON
France

Téléphone: 04 37 23 65 70
Adresse e-mail: SDS-Info@fmc.com, fmc.france@fmc.com .

1.4 Numéro d'appel d'urgence

En cas de fuite/d'incendie/de déversement appelez:
Numéro d'appel d'urgence de la société - BIG (24h/24):
+32 14 58 45 45

Urgence médicale:
Centres antipoison en France:
Paris: 01.40.05.48.48
Lyon: 04.72.11.69.11
Marseille: 04.91.75.25.25
Lille: 0800 59 59 59
ORFILA: +33 (0)1 45 42 59 59 (centre antipoison)

Société: 04.37.23.65.70, accessible de 8h30 à 18h00 du lundi

au vendredi

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

Prévention:

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention:

P391 Recueillir le produit répandu.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient comme déchets dangereux conformément aux réglementations locales.

Etiquetage supplémentaire

EUH208	Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Concernant les phrases spéciales (SP) et le délai de rentrée, consulter l'étiquette.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
clomazone (ISO)	81777-89-1 613-340-00-5	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H332 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 ——— Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 ——— Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 768 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 4,85 mg/l	>= 30 - < 50
Chlorure de calcium dihydraté	10035-04-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10

nitrate de sodium	7631-99-4 231-554-3	Ox. Sol. 2; H272 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé	68512-34-5	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	2634-33-5 220-120-9 613-088-00-6	Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 2; H330 Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318 Skin Sens. 1A; H317 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410 Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 1 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1 Limite de concentration spécifique Skin Sens. 1A; H317 >= 0,036 % Estimation de la toxicité aiguë Toxicité aiguë par voie orale: 450 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 0,21 mg/l	>= 0,0025 - < 0,025

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation	:	Transférer la personne à l'air frais. En cas de perte de connaissance, allonger en position latérale de sécurité et appeler un médecin. Si vous ressentez un quelconque inconfort, cessez immédiatement l'exposition. Cas légers: Garder la personne sous surveillance. Consulter immédiatement un médecin si des symptômes apparaissent. Cas graves: Consulter immédiatement un médecin ou appeler une ambulance.
En cas de contact avec la peau	:	En cas de contact avec les vêtements, les enlever. En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau. Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Faire immédiatement appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.
En cas de contact avec les yeux	:	Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution. Enlever les lentilles de contact. Protéger l'oeil intact. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
En cas d'ingestion	:	Maintenir l'appareil respiratoire dégagé. Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	:	Lorsqu'il est donné aux animaux, l'ingrédient actif de ce produit a causé une diminution de l'activité, des larmoiements, des saignements de nez et une incoordination.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	:	Traiter de façon symptomatique. Une attention médicale immédiate est nécessaire en cas d'ingestion.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	:	Poudre chimique, CO2, eau pulvérisée ou mousse ordinaire. Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	:	Ne pas répandre le produit déversé avec des jets d'eau à haute pression. Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	:	Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
Produits de combustion dangereux	:	Un incendie peut produire des gaz irritants, corrosifs et/ou toxiques. Composés halogénés Oxydes d'azote (NOx) Oxydes de carbone Composés chlorés

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers	:	Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.
Information supplémentaire	:	Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles	:	Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Utiliser un équipement de protection individuelle. Si cela peut être fait en toute sécurité, arrêtez la fuite. Ne touchez pas et ne marchez pas à travers le matériau déversé. Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement	:	Éviter que le produit arrive dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage	:	Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les rubriques: 7, 8, 11, 12 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	:	Éviter la formation d'aérosols. Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante dans les ateliers. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	:	Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.
Mesures d'hygiène	:	Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	:	Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	:	Le produit est stable dans des conditions normales de stockage en entrepôt. Stocker dans des récipients fermés et étiquetés. Le local de stockage doit être construit en matériau incombustible, être fermé, sec, ventilé et avec un sol imperméable, sans accès aux personnes non autorisées ni aux enfants. Le local ne doit être utilisé que pour le stockage des produits chimiques. La nourriture, les boissons, les aliments pour animaux et les semences ne doivent pas y être présents. Un poste de lavage des mains doit être disponible.
Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	:	Pesticide enregistré à utiliser conformément à une étiquette

approuvée par les autorités réglementaires du pays.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
Chlorure de calcium dihydraté	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	5 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	10 mg/m3
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	5 mg/m3
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	6,81 mg/m3
	Travailleurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,966 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	1,2 mg/m3
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	0,345 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
1,2-benzisothiazol-3(2H)-one	Eau douce	0,00403 mg/l
	Eau de mer	0,000403 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	1,03 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,0499 mg/l
	Sédiment marin	0,00499 mg/l

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : Portez des gants résistant aux produits chimiques, comme un stratifié barrière, du caoutchouc butyle ou du caoutchouc nitrile.

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps	:	Vêtements étanches Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.
Protection respiratoire	:	En cas d'exposition aux brouillards, projections ou à l'aérosol, porter une protection respiratoire individuelle et une combinaison de protection appropriées.
Mesures de protection	:	Établir un plan d'action de premiers secours avant d'utiliser ce produit. Tenir prêt en permanence une trousse d'urgence avec son mode d'emploi. Porter un équipement de protection adéquat. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Dans le cadre d'un usage professionnel phytosanitaire tel que préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette et au mode d'emploi.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	opaque, brun
Odeur	:	légère, aromatique, type hydrocarbure
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	non déterminé
Point/intervalle d'ébullition	:	non déterminé
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	non déterminé
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	non déterminé
Point d'éclair	:	> 93 °C Méthode: coupelle fermée
Température d'auto-inflammation	:	392 °C
Température de décomposition	:	non déterminé
pH	:	8,99 (22,5 °C) Concentration: 1 % (solution à 1% dans l'eau) 6,16 (21 °C) (non dilué)
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	136 - 837 mPa.s (20 °C) 97 - 644 mPa.s (40 °C)

		C'est un fluide non newtonien; la viscosité diminue avec l'augmentation du taux de cisaillement.
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	Donnée non disponible
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	:	Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	:	1,171 (20 °C)
Densité de vapeur relative	:	non déterminé
Caractéristiques de la particule		
Taille des particules	:	Non applicable

9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non explosif
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	:	Donnée non disponible
Taux d'évaporation	:	non déterminé
Miscibilité avec l'eau	:	dispersable
Tension superficielle	:	43,5 mN/m, 25 °C, BPL: oui

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	:	Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	:	Chaleur, flammes et étincelles. Protéger du gel, de la chaleur et du soleil. Le chauffage du produit produira des vapeurs nocives et irritantes.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter	:	Évitez les acides forts, les bases et les oxydants

10.6 Produits de décomposition dangereux

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	:	CL50 (Rat): > 5,21 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Composants:

clomazone (ISO):

Toxicité aiguë par voie orale	:	Estimation de la toxicité aiguë: 768 mg/kg Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 DL50 (Rat, femelle): 768 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 425 DL50 (Rat, femelle): 300 - 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 423 Organes cibles: Foie Evaluation: Le composant/mélange est modérément toxique après une seule ingestion. DL50 (Rat, femelle): 1.564 mg/kg Symptômes: Ataxie
Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: 4,85 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 CL50 (Rat): > 5,02 mg/l Durée d'exposition: 4 h Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: OCDE ligne directrice 403 CL50 (Rat, femelle): 4,23 mg/l Durée d'exposition: 4 h

Atmosphère de test: poussières/brouillard
Méthode: EPA OPP 81 - 3
Symptômes: Difficultés respiratoires

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: US EPA Ligne directrice OPP 81-2
Evaluation: Le composant/mélange est moins toxique après un contact cutané unique.
Remarques: pas de mortalité

Chlorure de calcium dihydraté:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle): 2.120 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: mortalité

DL50 (Rat, femelle): 2.361 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Remarques: mortalité

DL50 (Rat, mâle et femelle): 2.301 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401
Symptômes: Léthargie, Nécrose, Troubles digestifs, irritation des voies respiratoires
Remarques: mortalité

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Remarques: pas de mortalité

nitrate de sodium:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): 3.430 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 425

Toxicité aiguë par inhalation : DL50 (Rat): > 0,527 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère de test: poussières/brouillard

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): > 10 g/kg

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: 450 mg/kg
Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë par inhalation	:	Estimation de la toxicité aiguë: 0,21 mg/l Atmosphère de test: poussières/brouillard Méthode: Estimation de la toxicité aiguë conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008
Toxicité aiguë par voie cutanée	:	DL50 (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402 Evaluation: La substance ou le mélange ne présente pas de toxicité aiguë par la peau

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Composants:

clomazone (ISO):

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	irritation légère ou nulle de la peau.

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation de la peau
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Remarques	:	Peut provoquer une légère irritation. Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Chlorure de calcium dihydraté:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce	:	Lapin
Durée d'exposition	:	72 h
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Composants:

clomazone (ISO):

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	N'est pas classé comme irritant
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Légère ou aucune irritation des yeux
BPL	:	oui

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Pas d'irritation des yeux
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Remarques	:	Peut provoquer une légère irritation. Effets minimaux qui ne satisfont pas aux seuils de la classification

Chlorure de calcium dihydraté:

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritant pour les yeux, réversible en 21 jours

nitrate de sodium:

Espèce	:	Lapin
Evaluation	:	Irritant pour les yeux.
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Résultat	:	Irritation des yeux

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce	:	Cornée bovine
Méthode	:	OCDE ligne directrice 437
Résultat	:	Pas d'irritation des yeux

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	EPA OPP 81-4
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

Composants:

clomazone (ISO):

Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.
Espèce	:	Cochon d'Inde
Evaluation	:	Pas un sensibilisateur de la peau.
Méthode	:	US EPA Ligne directrice OPP 81-6
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

nitrate de sodium:

Type de Test	:	Essai de stimulation locale des ganglions lymphatiques (LLNA)
Espèce	:	Souris
Méthode	:	OCDE ligne directrice 429
Résultat	:	Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Espèce	:	Cochon d'Inde
Résultat	:	Pas un sensibilisateur de la peau.

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Type de Test	:	Test de Maximalisation
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	OCDE ligne directrice 406
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Espèce	:	Cochon d'Inde
Méthode	:	FIFRA 81.06
Résultat	:	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Mutagénicité sur les cellules	:	Ne contient pas de composé listé comme mutagène

germinales- Evaluation

Composants:

clomazone (ISO):

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Système d'essais: Salmonella typhimurium
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Système d'essais: Cellules d'ovaires de hamster chinois
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Analyse cytogénétique
Espèce: Rat
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Chlorure de calcium dihydraté:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Activation du métabolisme: Activation du métabolisme
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

nitrate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: essai de mutation inverse
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de mutation du gène
Système d'essais: Cellules de lymphome de souris
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif

Type de Test: Test de Ames
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif

Type de Test: Test d'aberration chromosomique in vitro
Méthode: OCDE ligne directrice 473
Résultat: positif

Génotoxicité in vivo : Type de Test: essai sur la synthèse d'ADN non programmée
Espèce: Rat (mâle)
Type de cellule: Cellules du foie
Voie d'application: Ingestion
Durée d'exposition: 4 h
Méthode: OCDE ligne directrice 486
Résultat: négatif

Type de Test: Test du micronoyau
Espèce: Souris
Voie d'application: Oral(e)
Méthode: OCDE ligne directrice 474
Résultat: négatif

Mutagénicité sur les cellules germinales- Evaluation : L'analyse de la valeur probante ne reconnaît pas la classification en tant que mutagène sur des cellules germinales.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Cancérogénicité - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Composants:

clomazone (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 2 années
Résultat : négatif

Espèce : Souris

Méthode : OCDE ligne directrice 453
Résultat : négatif

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Ne contient pas de composé listé comme toxique pour la reproduction

Composants:

clomazone (ISO):

Effets sur la fertilité : Type de Test: Etude sur deux générations
Espèce: Rat, mâle et femelle
Voie d'application: Oral(e)
Résultat: négatif

Incidences sur le développement du fœtus : Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Rat
Voie d'application: Oral(e)
Symptômes: Incidences sur la mère.
Résultat: négatif

Type de Test: Développement embryo-fœtal
Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral(e)
Symptômes: Incidences sur la mère.
Résultat: négatif

Chlorure de calcium dihydraté:

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin
Voie d'application: Oral
Dose: 1.69, 7.85, 35.6, 169 mg/kg/d
Durée d'un traitement unique: 13 jr
Toxicité maternelle générale: NOAEL: > 169 mg/kg p.c./jour
Toxicité embryo-fœtale.: NOAEL: > 169 mg/kg p.c./jour
Résultat: négatif

Toxicité pour la reproduction - Evaluation : Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

nitrate de sodium:

Effets sur la fertilité : Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement
Espèce: Rat

		Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Incidences sur le développement du fœtus	:	Type de Test: Étude de toxicité pour la reproduction et le développement Espèce: Rat Voie d'application: Oral(e) Résultat: négatif

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Effets sur la fertilité	:	Remarques: Donnée non disponible
Incidences sur le développement du fœtus	:	Remarques: Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Effets sur la fertilité	:	Espèce: Rat, mâle Voie d'application: Ingestion Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 18,5 Poids corporel mg / kg Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 48 Poids corporel mg / kg Fertilité: NOAEL: 112 mg/kg p.c./jour Symptômes: Aucune incidence sur les paramètres de reproduction. Méthode: OPPTS 870.3800 Résultat: négatif
Toxicité pour la reproduction - Evaluation	:	Les éléments de preuve apportés ne permettent pas le classement comme toxique pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques	:	Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

Chlorure de calcium dihydraté:

Evaluation	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Remarques : Donnée non disponible

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

clomazone (ISO):

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOEL : 1000 ppm
Voie d'application : Oral(e)
Durée d'exposition : 90 days
Symptômes : augmentation du poids du foie

Espèce : Rat
LOAEL : 400 mg/kg
Durée d'exposition : 90 d
Méthode : OCDE ligne directrice 408
Symptômes : Effets sur le foie

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 28 d
Méthode : OCDE ligne directrice 407
Symptômes : Irritation

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 69 mg/kg
Voie d'application : Ingestion
Durée d'exposition : 90 d
Symptômes : Irritation, Perte de poids corporel

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

Produit:

Aucune classification comme toxique pour l'exposition par aspiration

Composants:

clomazone (ISO):

La substance n'a pas des propriétés associées à un danger possible par aspiration.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

clomazone (ISO):

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Ce produit contient des principes actifs microencapsulés. La toxicité des substances encapsulées est toujours inférieure à celle des substances elles-mêmes. Il ne s'approche de la toxicité des substances que dans les cas où les actions de broyage brisent les capsules, libérant ainsi les principes actifs.

Composants:

clomazone (ISO):

Remarques : Administrée à des animaux, la clomazone provoque une baisse d'activité, des larmoiements, des saignements de nez et une incoordination.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 64,8 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aqua- : CL50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): > 24 mg/l
Durée d'exposition: 96 h

tiques		Remarques: Matière active
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée)): > 49,8 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 Remarques: (Information concernant le produit lui-même) NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée)): 4,51 mg/l Durée d'exposition: 72 h Remarques: (Information concernant le produit lui-même) CE50r (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): > 11,4 mg/l Durée d'exposition: 7 jr Remarques: (Information concernant le produit lui-même)

Évaluation Ecotoxicologique

Toxicité chronique pour le milieu aquatique	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. Remarques: Selon la méthode de calcul du règlement (CE) n° 1272/2008.

Composants:

clomazone (ISO):

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Menidia beryllina (Capucette barrée)): 6,3 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 45 mg/l Durée d'exposition: 96 h CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 34 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 40,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h CE50 (Daphnia (Daphnie)): 5,2 mg/l Durée d'exposition: 48 h CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 12,7 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique CE50 (Mysidopsis bahia (Mysis effilée)): 9,8 mg/l Durée d'exposition: 48 h CL50 (Americamysis bahia (crevette de Mysid)): 0,57 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50b (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 2 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50r (Selenastrum capricornutum (algue verte)): 4,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h CE50r (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,136 mg/l Durée d'exposition: 120 h CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 13,9 mg/l Durée d'exposition: 7 jr NOEC (Navicula pelliculosa (Diatomée d'eau douce)): 0,05 mg/l Point final: Taux de croissance Durée d'exposition: 120 h NOEC (Algues): 0,05 mg/l Durée d'exposition: 96 h CE50 (Lemna gibba(lentille d'eau bossue)): 13,9 mg/l Durée d'exposition: 7 jr CE50 (Algues): 0,136 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 2,3 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel) Type de Test: Essai en dynamique NOEC: 2,29 mg/l Durée d'exposition: 57 jr Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	NOEC: 2,2 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) NOEC: 0,032 mg/l Durée d'exposition: 28 jr Espèce: Americamysis bahia (crevette de Mysid) Type de Test: Essai en dynamique NOEC: 1,25 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie) Type de Test: Essai en statique

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les organismes vivant dans le sol	:	CL50: 156 mg/kg Durée d'exposition: 14 jr Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Toxicité pour les organismes terrestres	:	DL50: > 2.510 mg/kg Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) CL50: > 5620 ppm Espèce: Anas platyrhynchos (canard colvert) Remarques: Diététique DL50: > 2000 Espèce: Coturnix japonica (Caille japonaise) NOEC: 94 mg/kg Point final: Test de Reproduction Espèce: Colinius virginianus CL50: > 85.29 Espèce: Abeilles méllifères CL50: > 100 Espèce: Abeilles méllifères Remarques: Contact

Chlorure de calcium dihydraté:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4.630 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2.400 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Micro-Algue)): 2.900 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	:	CE50: 610 mg/l Durée d'exposition: 21 jr Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)

nitrate de sodium:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l

		Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203 Remarques: Selon les données provenant de composants similaires
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 8.600 mg/l Durée d'exposition: 24 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 : > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique)	:	NOEC: 157 mg/l Durée d'exposition: 32 jr Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 615 mg/l Durée d'exposition: 96 h

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Toxicité pour les poissons	:	CL50 (Cyprinodon variegatus (Cyprinodon)): 16,7 mg/l Durée d'exposition: 96 h Type de Test: Essai en statique CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2,15 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	:	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 2,9 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique Méthode: OCDE Ligne directrice 202
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	:	CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,070 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201 NOEC (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 0,04 mg/l Durée d'exposition: 72 h Méthode: OCDE Ligne directrice 201
Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)	:	1
Toxicité pour les microorganismes	:	CE50 (boue activée): 24 mg/l Durée d'exposition: 3 h Type de Test: Inhibition de la respiration

Méthode: OCDE Ligne directrice 209

CE50 (boue activée): 12,8 mg/l
Durée d'exposition: 3 h
Type de Test: Inhibition de la respiration
Méthode: OCDE Ligne directrice 209

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

12.2 Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le produit contient de petites quantités de composants non facilement biodégradables, qui peuvent ne pas être dégradés dans les stations d'épuration des eaux usées.

Composants:

clomazone (ISO):

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: La substance/produit est modérément persistante dans l'environnement.
Les demi-vies de dégradation primaire varient selon les circonstances, de quelques semaines à quelques mois dans un sol et une eau aérobies.

nitrate de sodium:

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Biodégradation: < 5 %
Durée d'exposition: 28 jr
Méthode: OCDE ligne directrice 301E

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 C

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Produit:

Bioaccumulation : Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

clomazone (ISO):

Bioaccumulation	:	Facteur de bioconcentration (FBC): 27 - 40 Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 2,61 - 2,69 (20 - 21 °C) pH: 4 - 10 Méthode: Règlement (CE) n° 440/2008, annexe, A.8

Acide lignosulfonique, sel de sodium, sulfométhylé:

Bioaccumulation	:	Remarques: Faible potentiel de bioaccumulation
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: -3,45

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Bioaccumulation	:	Espèce: Lepomis macrochirus (Crapet arlequin) Durée d'exposition: 56 jr Facteur de bioconcentration (FBC): 6,62 Méthode: OCDE ligne directrice 305 Remarques: La substance n'est pas persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).
Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	log Pow: 0,7 (20 °C) pH: 7 log Pow: 0,99 (20 °C) pH: 5

12.4 Mobilité dans le sol

Produit:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Remarques: Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

Composants:

clomazone (ISO):

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: 300 ml/g, log Koc: 2,47 Remarques: Modérément mobile dans les sols

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one:

Répartition entre les compartiments environnementaux	:	Koc: 9,33 ml/g, log Koc: 0,97 Méthode: OCDE ligne directrice 121 Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants:

clomazone (ISO):

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composants:

clomazone (ISO):

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants:

clomazone (ISO):

Information écologique sup- : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans

plémentaire — l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Emballages contaminés : Vider et rincer le bidon.
Récipients à rincer 3 fois.
Eliminer comme produit dangereux.
Ne pas réutiliser des récipients vides.
Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à une entreprise autorisée à éliminer les déchets dangereux (comme A.D.I.VALOR).

Code d'élimination des déchets: 02 01 08 déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADN : UN 3082

ADR : UN 3082

RID : UN 3082

IMDG : UN 3082

IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADN : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clomazone)

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (Clomazone)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.

(Clomazone)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Clomazone)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Clomazone)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

		Classe	Risques subsidiaires
ADN	:	9	
ADR	:	9	
RID	:	9	
IMDG	:	9	
IATA	:	9	

14.4 Groupe d'emballage

ADN

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

ADR

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9
Code de restriction en tunnels	:	(-)

RID

Groupe d'emballage	:	III
Code de classification	:	M6
Numéro d'identification du danger	:	90
Étiquettes	:	9

IMDG

Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Divers

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	964
Instruction d' emballage (LQ)	:	Y964
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Divers

14.5 Dangers pour l'environnement

ADN

Dangereux pour l'environnement	:	oui

ADR

Dangereux pour l'environnement	:	oui

RID

Dangereux pour l'environnement	:	oui

IMDG

Polluant marin	:	oui

IATA (Passager)

Dangereux pour l'environnement	:	oui

IATA (Cargo)

Dangereux pour l'environnement	:	oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques	:	Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)	:	Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte: Numéro sur la liste 75, 3

		Si vous avez l'intention d'utiliser ce produit comme encre de tatouage, veuillez contacter votre fournisseur.
REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).	:	Non applicable
Règlement (CE) Nº 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	:	Non applicable
Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte)	:	Non applicable
Règlement (UE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux	:	Non applicable
REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)	:	Non applicable

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation de précurseurs d'explosifs

Ce produit est régi par le règlement (UE) 2019/1148: il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent.	nitrate de sodium (ANNEXE II)

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.	E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Maladies Professionnelles (R-461-3, France)	:	84, 65
Surveillance médicale renforcée (R4624-23)	:	Le produit n'a pas de propriétés CMR de catégorie 1, 1A ou 1B

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TSCA	:	Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.
AIIC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

ENCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
ISHL	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
KECI	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	Listé ou en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas requise pour ce produit (mélange).

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H272	:	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H317	:	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H330	:	Mortel par inhalation.
H332	:	Nocif par inhalation.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Ox. Sol.	:	Matières solides comburantes
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
Skin Sens.	:	Sensibilisation cutanée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);

ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange:		**Procédure de classification:**
Aquatic Chronic 1	H410	Méthode de calcul

Clause de non-responsabilité
FMC Corporation estime que les informations et recommandations contenues dans le présent document (y compris les données et les déclarations) sont exactes à la date à laquelle le document a été rédigé. Vous pouvez contacter FMC Corporation pour vous assurer que ce document est le plus récent disponible auprès de FMC Corporation. Aucune garantie d'adéquation à un usage particulier, garantie de qualité marchande ou toute autre garantie, expresse ou implicite, n'est faite concernant les informations fournies dans le présent document. Les informations fournies ici se rapportent uniquement à ce produit particulier spécifié et peuvent ne pas être applicables lorsque ce produit est utilisé en combinaison avec d'autres matériaux ou processus. L'utilisateur est responsable de déterminer si le produit est adapté à l'usage qu'il en fait et adapté aux conditions et aux méthodes qui lui sont propres. Étant donné que les conditions et les méthodes d'utilisation échappent au contrôle de FMC Corporation, FMC Corporation décline expressément toute responsabilité quant aux résultats obtenus ou découlant de toute utilisation des produits ou de la confiance accordée à ces informations.

Préparé par

FMC Corporation

FMC et le logo FMC sont des marques de commerce de FMC Corporation et/ou d'une société affiliée.

© 2021-2025 FMC Corporation. Tous les droits sont réservés.

FR / FR